

Le Courriel d'information

n°283 – Mardi 13 Novembre 2001.

PRIVATISEZ L'OMC, PAS LE MONDE !

Dans ce numéro

Société civile, politique nationale de développement et négociations internationales

1- Le développement des sociétés civiles dans les pays du sud

Le développement comme processus d'expansion des libertés réelles

- Le développement, selon Amartya Sen, Prix Nobel d'économie est « un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus ».
- Les libertés sont, à ce titre, des éléments constitutifs du développement.
- La liberté d'échange et de transactions est bien entendu une de ces libertés.
- Etre exclu du marché est donc une réelle privation de liberté. Il faut veiller à ce que les populations du sud ne le soient pas.
- Cependant bien d'autres privations de libertés sont subies par les sociétés civiles dans les pays du sud (la faim, l'ignorance, la maladie, le dénuement physique et moral, l'interdiction de parole et d'écrit, l'insécurité...). Même lorsque les échanges extérieurs de leurs pays résultent d'une large ouverture. Elles traduisent de façon



dramatique la réalité complexe de la pauvreté et son étendue. Aussi, que signifierait la liberté des échanges sans la liberté tout court ?

Les moyens du développement

- Pour assurer le développement de ces populations, il faut certes se donner les moyens de faire croître le PIB ou les revenus, car sans production point d'échanges.
- Mais il faut également se donner les moyens de garantir un accès pour tous à l'éducation, à la santé, à une eau potable et en quantité suffisante, à une alimentation saine, à un logement décent, à la sécurité, dans un environnement sain et préservé.
- Enfin, il faut se donner les moyens qui permettent la libre expression politique et civique des populations, aux niveaux national et international : pour que les populations participent pleinement au processus de développement, c'est à dire à la définition de leurs besoins et des priorités et au contrôle des ressources.

Le primat du marché intérieur

- Pour ces raisons, le développement s'inscrit d'abord dans un espace national, et le primat du marché intérieur sur le marché international est évident
- Dans tous les pays, on produit d'abord pour les populations intérieures. C'est vrai en Europe, comme aux Etats-Unis, en Corée du sud comme en Algérie. D'ailleurs, si le degré d'ouverture à l'échange extérieur était un indicateur de développement, la plupart des pays du sud seraient développés, ce qui n'est pas le cas.
- La question essentielle, en termes de coopération, est prioritairement d'aider la plupart des pays du sud à produire davantage localement, pour élargir leur marché intérieur, et répondre aux besoins de leurs populations. Il faut donc reconnaître à ces pays le droit de prendre toutes les mesures législatives ou autres qui confirment et renforcent l'expansion des libertés de leurs populations, et pas seulement celles qui renforcent la liberté des échanges. Et, à contrario, sanctionner tous les pays, ou plutôt les régimes autoritaires, qui prennent des mesures qui bloquent cette expansion des libertés

2- Négocier l'expansion des libertés et non la seule expansion des échanges

Libérer les échanges pour libérer l'homme

- L'objectif n'est donc pas d'élargir le champ du commerce mondial comme une fin en soi, mais de libérer les hommes de leurs contraintes de vie quotidiennes.
- Le commerce international, comme l'investissement extérieur, ne peuvent être que des moyens pour atteindre ce but. Ils ne peuvent en aucun cas se résumer à des instruments de domination au service de certains états ou de privilèges pour leurs multinationales, comme on a tenté de le faire avec l'AMI.
- Dans ce sens, le commerce de libre concurrence est un des mécanismes d'échanges, qui permet notamment de limiter les risques de monopolisation de la vie économique, mais la coopération et le commerce équitable en sont d'autres. Il faut laisser le soin aux populations de choisir librement entre toutes ces formes d'échanges.
-Dans tous les cas, la liberté de commerce n'a de sens que dans une dynamique d'expansion des libertés fondamentales de l'homme, et de réduction des inégalités au plan international et au niveau de chacun des pays.

Soumettre le droit des affaires aux droits humains et sociaux

-Il est donc indispensable de soumettre le droit du commerce et celui des affaires aux droits humains et sociaux, dont la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- Ainsi, lorsque la liberté des échanges s'oppose ou fait obstacle aux libertés fondamentales, s'opposer à ces échanges et en réguler l'exercice devient un devoir démocratique.
- Car, si le commerce libre c'est moins d'éducation, moins de santé, moins d'eau, une mauvaise alimentation, voire le risque d'une famine, alors il faut en protéger les populations.

Le marché concerne les biens privés, pas les biens publics, sociaux ou collectifs

- C'est une des raisons qui fait que depuis longtemps la distinction entre les biens privés qui ressortent du marché et les biens publics, sociaux ou collectifs qui ressortent des politiques publiques et citoyennes s'est longtemps imposée dans les pays développés.
- Il n'y a aucune raison pour qu'il en aille autrement dans les pays du sud aujourd'hui, sous couvert de libéralisation des échanges. C'est particulièrement vrai pour les objets vivants (biologiques et naturels), pour les produits de santé publique et d'éducation. C'est pourquoi les états du sud doivent avoir la liberté de restreindre la protection de certains brevets,



voire interdire purement et simplement la brevetabilité des formes de vie ou des ressources biologiques.

L'OMC devrait être une organisation démocratique au service de l'expansion des libertés

- Dans le cadre défini au-dessus, comment concevoir l'OMC autrement que comme un instrument démocratique au service du développement, c'est à dire des libertés, de toutes les libertés ?
- Le commerce mondial et son expansion doivent en être l'instrument et non une fin en soi, voire un outil au service d'une minorité.
- L'OMC ne peut donc pas être autre chose qu'un dispositif qui permette aux hommes d'être mutuellement libres, dans la justice et l'équité.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il est temps :

- D'en évaluer, avec les citoyens, les politiques commerciales menées depuis sa création ;
- D'inscrire son action dans la perspective du développement comme processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les hommes au Nord et au Sud ;
- De la subordonner aux chartes et textes fondamentaux de l'ONU, et d'organiser son fonctionnement démocratique (en imposant une hiérarchie des normes) ;
-De garantir le respect des notions de services publics, et du principe de précaution en matière de santé, d'alimentation et d'environnement ;
-D'assurer sa séparation d'avec une Cour Economique Internationale, qui reste à construire, afin de mieux contrôler les activités économiques, commerciales et financières des Etats et des entreprises transnationales, mais aussi des spéculateurs en tous genres et des réseaux mafieux.

Dans cette perspective démocratique, et si la doctrine de l'UE était bien celle-là, alors il est clair que la coopération entre l'Union européenne et les pays du Sud devrait avoir valeur d'exemple. L'augmentation des libertés qui se traduirait par la réduction des inégalités et la réduction de la récession, est la base d'un succès à Doha. Nous en attendons les signes concrets.

Smaïl Goumeziane, AITEC, Paris 31 octobre 2001 www.globenet.org/aitec/

Les femmes européennes disent non à la spéculation financière

Par Claude Piganiol et Christiane Marty

Les femmes ont eu la parole lors de récentes conférences visant à préparer les interventions de l'Union Européenne en matière de taxation et de financement du développement. La Commission Femmes et Développement (CFD) est une commission d'avis, installée depuis 1994 auprès du Secrétariat d'Etat belge au développement. Au cours du second semestre 2001, la CFD a participé aux réflexions inter-gouvernementales et a invité le groupe Femmes & Mondialisation à présenter ses travaux lors du Congrès Européen Citoyen de Liège les 22 et 23 septembre, puis à un séminaire international à Bruxelles le 12 octobre. Evitons donc les plaisanteries habituelles des français sur les belges, car ils-elles peuvent nous montrer le chemin et nous tendre la main.

Développement : Les femmes européennes disent non à la spéculation financière

La Commission Femmes et Développement est un rassemblement de femmes et d'hommes, de formations, de nationalités et de langues différents; elle regroupe des ONG, des instances officielles de défense des droits des femmes, des universités et l'administration de la coopération belge. Mieux connaître la situation des femmes dans le Sud, leurs problèmes, leurs résistances et leurs actions en tant que citoyennes du Monde, permet à l'administration de la coopération de prendre conscience de l'importance de la logique de genre. Il s'agit de vaincre la méconnaissance, les préjugés, le mépris (affiché ou non) des administrateurs, et la réputation que cette question n'est qu'une mode, ou un archaïsme post-soixante huitard. La CFD veut jouer un rôle de vigie sur la place des femmes dans la coopération au développement, et sur l'application des conventions internationales de lutte contre les discriminations.

Le gouvernement belge est en charge de la Présidence de l'Union pendant le second semestre 2001, et prépare la Conférence Internationale sur le Financement du Développement qui se tiendra à Monterrey au Mexique du 18 au 22 mars 2002, qui rassemblera les chefs d'Etat, les bailleurs de fonds et des ONG. Il a organisé des rencontres avec les partenaires sociaux le 4 octobre, un colloque avec l'Union Interparlementaire le 10 octobre. La CFD a organisé un séminaire international le 12 octobre sur les effets de la Libéralisation et de la dérégulation. Par ailleurs, la CFD a participé activement à l'atelier



"Taxation et fiscalité" du Congrès Européen Citoyen tenu en marge d'ECOFIN, les 22 et 23 septembre à Liège.

L'atelier Taxation du Congrès Européen Citoyen a entendu les propositions du bureau d'Attac France pour la création d'un comité de gestion de la Taxe type Tobin, puis les analyses du groupe Femmes & Mondialisation. En résumé, la répartition démocratique des richesses doit satisfaire les besoins humains fondamentaux : la véritable richesse passe par un développement centré d'abord sur l'épanouissement humain, et non pas sur l'accumulation des biens. Le concept de pauvreté humaine a été présenté et il a été montré de quelle manière les femmes sont à la fois plus pauvres et plus vulnérables à la pauvreté : elles ont moins accès à l'éducation, aux soins de santé, aux ressources, et à la technologie. Passer de la description des inégalités entre hommes et femmes à l'analyse des rapports sociaux et économiques entre les sexes définit une approche de genre. Celle-ci est nécessaire pour évaluer l'Impact différent sur les hommes et les femmes de tout programme ou toute politique.

L'organisme international de gestion de la Taxe type Tobin doit être transparent, et paritaire, La répartition de cette taxe devra se faire à partir des indicateurs sexués de développement et les programmes seront conçus et contrôlés au plus près du niveau local, en étroite collaboration avec la population concernée, en veillant à la place prioritaire des femmes. Enfin, pour tenir compte du caractère très sexué de la pauvreté, il est proposé que 50% a minima des fonds soient explicitement attribués à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le séminaire du 12 octobre, a permis d'entendre les témoignages de femmes des Régions du Sud et de bâtir des propositions d'action.

En Thaïlande, la crise monétaire de 1997 a fait basculer des millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté, les remèdes imposés par la Banque Mondiale au Gouvernement l'ont empêché de compenser la crise économique, qui se traduit aujourd'hui par une perte de l'autonomie nationale, et par un transfert caché des charges sur la famille, les femmes et les enfants. La précarisation due à la sous-traitance, la pauvreté due au dumping social dans le secteur informel, la migration vers des emplois mal payés dans les zones de libre-échange, le traffic des femmes et des fillettes, ont renforcé les inégalités de genre. L'expansion de l'agriculture de rente orientee vers les exportations a réduit la production de cultures vivrières, engendré des problèmes de sécurité alimentaire et de survie des familles.

Le témoignage du Sénégal montre les effets des Plans d'Ajustement Structurel, dénonce le cercle vicieux de l'endettement, et dévoile les risques sous-jacents à l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés) de la Banque Mondiale. Cette Initiative réintroduit les anciennes politiques d'austérité qui aggravent la situation des femmes. De nombreuses discriminations pèsent sur les femmes : femmes fonctionnaires supposées célibataires (ne bénéficient ni des primes ni des exonérations fiscales liées aux charges d'enfant), les paiements de petites sommes en argent liquide sont taxés pour généraliser l'usage de chèques (les femmes sont pénalisées quant elles sont analphabètes, constituent des Tontines, paient l'accès aux soins de santé). En conclusion, la réduction de la dette publique est déterminante, mais par ailleurs l'action des ONG et groupes de femmes doit tenir compte des aspects économiques et financiers pour mieux lutter contre les discriminations. L'analyse de genre doit être intégrée à la formation des économistes.

La représentante du Pérou expose les problèmes des femmes en Amérique Latine, après avoir analysé les mécanismes de la mondialisation, de l'endettement et des Plans d'Ajustement Structurel. La discrimination subie par les femmes est accrue. Elles subissent une augmentation de la charge de travail domestique gratuit invisible (organisation de cuisines populaires, de soins aux pauvres) leur participation absorbe le choc économique là où l'Etat ne fait plus rien. Elles ne peuvent plus se former et sont victimes de la dérégulation du marché du travail; leur salaire est de 40 à 60% inférieur à celui des hommes, le droit du travail et les règles du BIT ne sont pas respectés, la loi a imposé un salaire maximum aux Mineurs à l'encontre de leur Convention Collective. Près de 30% des agriculteurs sont des femmes chefs de famille disposant de petits lopins de terre, alors que les hommes ont la propriété des parcelles dédiées à l'agriculture de rente en liaison avec des multinationales et rachètent peu à peu les petits lopins de terre. L'« outsourcing » est devenu une mode, imitant les pays du Nord. Dans cette situation, les femmes sont recrutées par un sous-traitant, un marchand de main-d'œuvre, qui perçoit une commission contractuelle, alors que les femmes font un travail non reconnu, sans contrat ni garantie, concurrencent les vrais salariés comme dans les



pays du Nord. Il faudrait bâtir une solidarité entre toutes les femmes des pays du Monde.

La porte-parole des Philippines estime qu il faut s interroger sur le développement souhaitable. La dette est un levier pour nous imposer un développement non choisi, conditionnel. La main-mise actuelle des technocrates et le libéralisme mondial sont orientés sur la croissance capitalistique et la réalisation du maximum de bénéfices financiers, plutôt que sur la lutte contre la pauvreté et l établissement de filets de sécurité. Il faut changer les structures mondiales mais aussi les mentalités de nos gouvernants et démocratiser l économie (si peu de gens contrôlent tout). Les femmes devraient avoir un égal accès aux services sociaux de santé et d éducation, une protection contre la violence, le droit de propriété et d accès aux terres. L Etat doit reprendre le pouvoir pour réguler les marchés, éviter les abus de position dominante, et pour réduire la dépendance économique internationale du pays par un développement auto-centré et local.

Le groupe Femmes & Mondialisation présente plusieurs arguments convergents. La Taxe type Tobin est une des opportunités à saisir pour lutter contre la pauvreté dont les femmes sont les principales victimes. Il faut pénaliser la spéculation financière qui exploite systématiquement les différences entre pays, entre catégories sociales et genres, rend les capitaux volatils au mépris des besoins de l économie réelle et des droits de la personne humaine. La redistribution de moyens monétaires aux pauvres accroît leur pouvoir d action économique, en particulier permet d insérer les femmes dans les échanges, développe leurs capacités personnelles par un égal accès à l éducation et à la santé. Enfin, donner plus d initiative économique aux femmes est le moyen d investir dans une autre économie, plus proche des besoins de la population, davantage respectueuse des ressources naturelles. Leur émancipation économique est également un moyen radical de lutte contre les formes modernes d esclavage auxquelles la pauvreté les accule.

Les réunions organisées par la CFD ont permis de dépasser le discours des femmes victimes de la globalisation financière. Un autre monde est possible : il passe par une réelle volonté d éradiquer la pauvreté et par un esprit de partenariat avec les pays du Sud et leurs mouvements de femmes. . L analyse de genre dans les politiques publiques nationales et internationales est indispensable pour s attaquer aux inégalités structurelles, véritables obstacles au développement humain. Le représentant de la coopération belge a pu ainsi conclure la journée du 12 octobre : le financement du développement devrait passer par la réalisation de l objectif de 0,7% du PNB d aide bilatérale auquel les pays du Nord se sont engagés, la création de moyens nouveaux tels qu une Taxe type Tobin, et la promotion de l idée de biens publics mondiaux (biens communs, non marchands, sans concurrence possible).

Où s adresser :
-Sophie Charlier, Présidente du groupe de travail sur genre et spéculation financière d Entraide et Fraternité, E Mail : sc@entraide.be
- Groupe Femmes et Mondialisation d'ATTAC Paris 14 E Mail : femmes.paris14@attac.org

Documents complémentaires
http://attac.org/cec/postcec/doc02.htm
http://attac.org/fra/list/doc/nikonoff3.htm
sur le site ATTAC textes du groupe Femmes et Mondialisation "Contribution à la réflexion sur la Taxe Tobin " "Nécessité d une approche de genre pour une répartition démocratique des richesses"

Claude Piganiol et Christiane Marty pour le groupe Femmes et Mondialisation (le 25 octobre 2001) femmes.paris14@attac.org

Contre la privatisation du monde

Par Harlem Désir

Changer le commerce mondial, transformer l OMC

On rappelle souvent que le volume du commerce international a été multiplié par 18 au cours du dernier demi-siècle. Mais en passant de l époque du GATT à celle de l OMC, le système commercial multilatéral n a pas seulement changé de dimension. Il a changé de nature.

Le GATT mettait en jeu des règles commerciales s appliquant pour l essentiel à un champ délimité, celui des barrières tarifaires et de certaines restrictions quantitatives aux échanges de biens et de marchandises. Il engageait, au départ, un nombre relativement restreint de pays, ceux qui prennent la plus grosse part au commerce mondial. Les questions commerciales, vues comme des affaires de spécialistes, étaient traitées dans une certaine confidentialité, en lien direct avec les secteurs économiques concernés, sans interférence avec le reste de la société.

Avec l'OMC, les règles commerciales s'étendent à un champ considérable de nouveaux domaines: services, propriété intellectuelle, investissement, règles sur les barrières non-tarifaires qui ont souvent un impact sur des questions non-commerciales; ces règles deviennent de véritables disciplines avec un système de règlement des différends pouvant déboucher sur des sanctions, sans équivalent dans les autres organisations multilatérales ; enfin l'élargissement, commencé sous le GATT a introduit à partir des années 80 une hétérogénéité sans précédent parmi les membres. Désormais, les règles du système commercial ne s'appliquent plus uniquement au cinquième de la production mondiale échangée par delà les frontières, mais aussi à des marchandises et des services qui n'entreront jamais dans le commerce international. Les règles nationales sur le système bancaire, les services financiers, les marchés publics, les télécommunications, les mesures de soutien aux agriculteurs, sont soumises aux disciplines de l'OMC. Tous les pays sont concernés et leurs règles internes affectées, quelque soit la part qu'ils prennent au commerce mondial. Certains accords de l'OMC ont déjà soulevé des questions aussi complexes que l'accès aux médicaments des malades du SIDA, la brevetabilité d'organismes vivants, l'interprétation du principe de précaution dans l'alimentation, la protection d'espèces menacées et le respect des conventions internationales correspondantes. Renato Ruggiero, ancien DG, a pu parler de l'OMC comme d'une constitution pour une économie globale et unique («a constitution for a single global economy»). On pourrait ajouter une constitution fondée non seulement sur les traités commerciaux mais également sur la jurisprudence élaborée au fur et à mesure des jugements rendus par l'Organe de règlement des différends en interprétation des traités. Cette constitutionnalisation rampante peut restreindre la liberté de légiférer des parlements au-delà de ce qui a été explicitement débattu au moment de la signature des accords. Bien sur, les traités sont négociés par les gouvernements qui ont la légitimité pour cela. Mais de nombreux pays en développement (PED) ont déclaré depuis l'Uruguay Round qu'ils ne mesuraient pas au moment de leur signature toutes les conséquences juridiques, administratives et financières de certains accords à l'élaboration desquels ils n'avaient pas été associés. C'est notamment le cas de l'accord sur la propriété intellectuelle imposé en bout de négociation par les pays industrialisés et qui au nom de la protection des brevets des industries pharmaceutiques, menace le droit des pays pauvres à se fournir et à distribuer des médicaments génériques dans la lutte contre les grandes épidémies comme le SIDA ou la malaria. Mais on peut ajouter que l'immense majorité des parlementaires des pays de l'Union européenne de leur côté n'avaient certainement pas imaginé en entérinant l'Accord instituant l'OMC en 1994 qu'ils acceptaient des règles qui permettraient de condamner ultérieurement leurs pays pour avoir proscrit l'utilisation des hormones dans l'élevage du bœuf destiné à la consommation (et donc l'importation de bœuf élevé aux hormones en provenance des Etats-Unis). Ils n'auraient pas davantage imaginé que ce serait en partie au nom de l'accord sur les services, l'AGCS, que serait prononcé un jugement dans l'affaire de la banane des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui semble pourtant devoir relever des règles sur le commerce des marchandises. L'ambiguïté des rédactions de cet accord sur les services amènent d'ailleurs à s'inquiéter de sa portée future dans les secteurs de services publics .

A cet impact de plus en plus profond des règles commerciales sur les règles internes des pays membres de l'OMC est venue s'ajouter un autre motif de mise en cause du système commercial multilatéral. Il concerne à la fois sa légitimité et son efficacité pour une partie de ses membres. La légitimité démocratique de l'OMC, organisation à caractère intergouvernemental, repose en principe sur l'égale participation de tous les pays membres, leur égale voix au chapitre. Mais la plupart des PED sont marginalisés par son fonctionnement et tenus à l'écart du processus d'élaboration des décisions. 24 pays en développement au moins, parmi les membres, ne disposent pas d'une représentation permanente au siège de l'organisation à Genève et de nombreux autres n'ont que de très petites délégations ne leur permettant pas de suivre l'ensemble des travaux qui les concernent. Beaucoup de PED manquent d'expertise et de capacité de suivi chez eux (back up). A titre d'illustration, alors qu'à Seattle la plus part n'étaient représentés que par une personne (le ministre du commerce extérieur), la délégation des Etats-Unis comptait plus de 150 personnes, celles du Japon et de l'UE environ une centaine. Ici, pour les PED, les questions de forme et de fond se rejoignent. Le bond en avant des uns devait tirer les autres. C'était la promesse du cycle de l'Uruguay et de la libéralisation commerciale. Or, six ans après la création de l'OMC, pour les pays du Sud, le constat est celui d'une ouverture limitée des marchés du Nord, de grandes difficultés dans l'application des accords et d'une marginalisation persistante dans le



fonctionnement de l'organisation. Sentiment d'autant plus fort pour les pays les moins avancées (PMA) : 600 millions d'habitants qui représentaient 0,6 % du commerce international il y a 20 ans et ne comptent plus que pour 0,4 % aujourd'hui.

Cette marginalisation a d'autant moins été appréhendée par l'OMC que le lien entre libéralisation commerciale et développement y fait l'objet d'un discours unilatéral et simpliste. Le rôle du commerce dans le développement peut être sans doute décisif. Encore faut-il que les conditions soient réunies. Rubens Ricupero, le Directeur Général de la CNUCED, note que les pays en développement peuvent être schématiquement classés en deux grandes catégories à cet égard. Ceux qui sont confrontés à un problème d'accès au marché et ceux qui souffrent d'un manque de capacité d'offre. Les premiers sont en mesure de proposer des produits sur le marché mondial en terme de prix et de qualité. Ils ont des économies déjà diversifiées et sont généralement en situation intermédiaire, avec un début d'industrialisation. Les seconds souffrent de leur extrême dépendance à l'égard d'un ou peu de produits d'exportation, ce qui les rend très vulnérables aux chocs extérieurs. En Afrique c'est le cas de 47 pays dont 70 % des recettes d'exportation reposent sur quelques produits (café, cacao, pétrole, huile de palme). Autant pour les pays de la première catégorie la relation commerce développement est forte et le slogan « trade not aid » peut avoir un sens, autant pour les seconds l'ouverture commerciale sans autre changement ne sera pas suffisante. Le libre échange ne règlera pas par lui -même les problèmes d'infrastructures (transport, énergie, etc.), de système bancaire, d'investissements publics, de dette, de système éducatif ou de santé. Sur le plan des règles commerciales, on devrait également tirer les leçons du fait que la quasi-totalité des pays compétitifs sur le marché mondial aujourd'hui, qu'ils soient du Nord ou du Sud, ont largement utilisé pour eux même et sur de longues périodes, les mesures de protections commerciales, de soutiens sectoriels et de subventions qui sont désormais interdites par l'OMC.

En fait, l'OMC reste une organisation dominée par les puissances commerciales, dont les politiques profitent d'abord aux puissances commerciales. Deux ans après Seattle, elle reste confrontée à une triple crise de légitimité : en raison de la marginalisation de la plus part des pays en développement dans le commerce international comme dans le fonctionnement de l'organisation ; des interférences de plus en plus importantes des règles commerciales avec des questions non commerciales comme la santé publique, l'environnement, les droits sociaux ; et d'un manque de transparence et de contrôle démocratique.

Harlem Désir. Député européen.
Document complémentaire : Résolution du Parlement européen sur l'ouverture et la démocratie dans le commerce international (2001/2093(INI))
http://attac.org/nonewround/wto/doc/wto18.htm

Rapport de l'ONU sur la dette

Par Alex de La Forest-Divonne

Le dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la dette des pays en développement est disponible en français. Intitulé : « Problèmes de l'encours et du service de la dette extérieure des pays en développement, y compris notamment des problèmes qui résultent de l'instabilité financière mondiale » le rapport 2001 du Secrétaire général met en avant les difficultés que rencontre l'ensemble des pays en développement face au problème de la dette et la faiblesse des solutions mises en œuvre.

Ci-dessous quelques extraits significatifs :

Le rapport rappelle d'abord que « le service de la dette représente toujours un lourd fardeau pour de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, ainsi que pour les pays en transition, et de fait l'encours des arriérés d'intérêt dus par les pays d'Amérique latine et d'Asie orientale a augmenté en 2000. Ces difficultés devraient encore être aggravées cette année en raison du ralentissement brutal de l'économie mondiale, qui frappe de plein fouet de nombreux pays très endettés. »

S'agissant l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) le rapport est assez critique : « on se demande avec de plus en plus d'inquiétude si elle sera vraiment efficace pour éliminer le surendettement des pays les plus pauvres. Le passage de la version initiale (PPTE I) à l'initiative PPTE renforcée (PPTE II) a certes apporté quelque amélioration, mais la persistance de divers problèmes – sous-financement, restrictions limitant l'admissibilité, insuffisance de l'allégement de dette, imposition de conditions excessives et pesanteur des



procédures – a encore affaibli l'espoir de voir l'Initiative mettre fin pour les pays bénéficiaires aux allégements de la dette à répétition. »

Le rapport met notamment en avant les projections erronées utilisées par les Institutions financières internationales : « Il est désormais largement admis que, dans un certain nombre de cas, les analyses initiales de l'endettement tolérable surestimaient beaucoup le potentiel de recettes d'exportation comme de croissance des PPTE par rapport aux tendances séculaires. »

Pour sortir de cette impasse le rapport recommande « des évaluations indépendantes de la viabilité de la dette. » « Ces évaluations ne devraient pas se limiter aux pays pauvres très endettés mais devraient également porter sur les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire surendettés. »

Il recommande également que soit mis au point « d'urgence des mesures de sauvegarde pour les pays qui ont presque atteint le point d'achèvement, afin d'éviter qu'ils ne retombent dans le piège de la dette. »

Le rapport souligne également la nécessité d'inscrire l'Initiative d'allégement de dette dans le cadre du financement du développement et recommande notamment une augmentation drastique de l'Aide publique au développement : « on craint de plus en plus que les avantages tirés de l'allégement de dette obtenu grâce à l'Initiative ne se trouvent effacés par une réduction des apports d'aide. » celui rappelle que « la tendance des flux d'APD est à la baisse depuis le début des années 90. Exception faite de certains des pays nordiques et des Pays-Bas, les pays de l'OCDE ont réduit leur aide de près de moitié sur les 10 dernières années. »

Mais le rapport s'intéresse également aux autres pays en développement, notamment les pays à revenu intermédiaire très dépendants des marchés financiers. Le rapport met en avant pour ces pays « l'absence d'un cadre international convenu » pour le règlement de leur problème de surendettement. »

Le rapport propose la mise en place de dispositions permettant « le gel temporaire du service de la dette».

La question principale est l'implication des acteurs privés dans le règlement des crises : « on considère généralement que la discipline du marché ne peut fonctionner que si les créditeurs supportent les conséquences des risques qu'ils prennent. »

Les pays « pourraient juger nécessaire, en dernier recours, d'imposer un gel unilatéralement. Aucun accord ne s'est fait cependant pour ce qui est de donner au FMI, au moyen d'une modification de ses statuts, le pouvoir d'imposer aux créditeurs une suspension des poursuites afin d'assurer une protection juridique aux débiteurs qui imposeraient un gel temporaire des remboursements. »

Et le rapport de mettre en avant très justement les réticences dans l'application de telles mesures : « Certains grands pays industrialisés, de même que les opérateurs sur les marchés privés, de-meurent fermement opposés à des mécanismes qui en-gageraient obligatoirement le secteur privé. Faisant valoir que ces mécanismes modifieraient les rapports de force entre débiteurs et créanciers dans les négociations ».

Malgré ces très bons apports le rapport se révèle assez faible sur au moins deux points, que le Secrétaire général avait poussé à d'autres périodes, à savoir :

- La nécessité de l'annulation de la dette multilatérale : il semble que le souci du financement de l'Initiative et de l'augmentation de l'APD soient devenus prioritaire, même si les critiques sur les faiblesses de l'Initiative sont suffisamment explicites.

- La création d'un mécanisme d'arbitrage équilibrant mieux les intérêts des créanciers et des débiteurs. Il semble là aussi que le rapport ait préféré mettre en avant des mesures concrètes d'implication du secteur privé dans la gestion des crises.

Ces choix donnent sans doute une idée plus précise de la forme que prendront les débats sur la question de la dette lors de la Conférence sur le Financement du développement qui se tiendra en mars prochain.

Pour consulter le document sur Internet : http://www.un.org/french/documents/ga/docs/56/a56262f.pdf

Alex de La Forest-Divonne. CCFD. Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.

Un autre monde est possible



Par Conseil international du Forum social mondial

Rapport
Dakar 30 octobre-1er novembre 2001 Réunion abritée par enda tiers monde

Le Conseil international du Forum social mondial, réuni à Dakar du 30 octobre au 1er novembre 2001, a permis la mobilisation d'un nombre important d'organisations et mouvements sociaux africains qui s'impliquent ainsi encore plus activement dans le mouvement international contre la mondialisation libérale. Cette mobilisation se traduira notamment par la tenue, à Bamako, en janvier 2002, du premier Forum social africain. Les propositions issues de cette rencontre, ainsi que celles provenant des autres rencontres préparatoires tenues dans d'autres régions du monde, constitueront des facteurs importants du succès du Forum social mondial prévu à Porto Alegre du 31 janvier au 5 février 2002.

Au cours de sa dernière session le Conseil international a pris acte de la volonté du Comité d'organisation brésilien de continuer à assumer son rôle de coordinateur du Forum Social Mondial pour 2002, 2003 et au delà.

La réunion du Comité international du Forum social mondial de Dakar a été honorée par la participation du Gouverneur de l'Etat de Rio Grande du Sul, qui a réaffirmé son appui au FSM et sa disponibilité à apporter son soutien pour de la tenue du FSM 2002 à Porto Alegre, capitale de l'Etat de Rio.

Le présent rapport se compose de trois parties : une synthèse des débats sur la situation internationale ; un relevé des principales décisions prises ; et, en annexe, les propositions évoquées par une ou plusieurs organisations membres du Conseil.

Le texte qui suit (I) ne prétend pas à l'exhaustivité. Il rend simplement compte de la majorité des interventions, sans mentionner nécessairement tous les points de vue qui se sont exprimés. Il a été rappelé que, pas plus que le FSM lui-même, le Conseil international n'a vocation à s'exprimer en tant qu'entité. Comme le rappelle la Charte de principes adoptée à Sao-Paulo en juin 2001, le Forum constitue un espace de dialogue et de propositions respectant la diversité de ceux qui en sont parties prenantes.

I- Synthèse des débats sur la situation internationale

Le premier Forum social mondial (FSM) de Porto Alegre, en janvier 2001, a mis en évidence les impasses et les ravages de la mondialisation libérale. Lieu d'élaboration et de proposition d'alternatives à l'échelle planétaire, le FSM a renforcé l'aspiration à un " autre monde " dans de nombreuses régions du globe, et notamment en Afrique. Il a constitué une référence et un point d'appui pour les luttes sociales et placé sur la défensive les dirigeants, les médias, les gouvernements et les institutions multilatérales au service des marchés financiers et des firmes transnationales. Incapables de contester le bilan désastreux de leurs politiques, ces forces n'ont pu réagir qu'en tentant de criminaliser les mouvements sociaux qui s'opposent à l'intégrisme néo libéral. Après le 11 septembre, elles ont franchi un pas supplémentaire en s'efforçant d'utiliser à leur profit l'émotion provoquée par les attentats criminels de New-York et de Washington, que toutes les composantes du Forum social mondial ont unanimement condamnés.

En prétendant lutter contre un terrorisme dont ils refusent d'analyser les racines profondes et qui instrumentalise la pauvreté, les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, soutenus par la plupart de ceux du continent européen, ainsi que par une coalition d'intérêts hétéroclites, se sont engagés dans une guerre dont le peuple afghan est la première victime. Les événements du 11 septembre constituent ainsi un prétexte commode pour détourner les peuples de leurs propres agendas de lutte et pour imposer celui de la mondialisation libérale.

Ainsi, alors que de nombreuses conférences internationales ont été annulées, celle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévue au Qatar du 9 au 13 novembre, est maintenue malgré sa proximité géographique avec la zone des conflits. Il s'agit, en enrôlant l'OMC dans la coalition guerrière, d'accélérer la marchandisation du monde et d'imposer aux pays du Sud de nouvelles contraintes, notamment en matière de droit de l'investissement et de la propriété intellectuelle. En même temps, les gouvernements prennent les mesures attentatoires aux libertés, tandis que les firmes licencient des milliers de travailleurs en invoquant les conséquences du 11 septembre, alors que le début de la récession américaine, aux effets contagieux dans le reste du monde, date de près d'un an.

Il convient de refuser tout aussi catégoriquement la dictature des marchés et l'intégrisme et le fanatisme néolibéral que les régimes dictatoriaux ou autoritaires et l'intégrisme et le fanatisme religieux. C'est seulement par la construction d'un monde plus juste, débarrassé de toute forme de racisme, plus solidaire, plus respectueux des droits des femmes et plus soucieux de l'environnement, ainsi que par une solution juste des conflits en suspens, et en premier lieu celui de la Palestine, que seront éradiquées les conditions qui donnent naissance au terrorisme, et qu'à une logique de guerre pourra être substituée une logique de paix.

Ce qui doit prévaloir, ce ne sont pas les impératifs du commerce et de la finance ou la loi du plus fort, mais les valeurs communes de l'humanité : tous les droits pour tous les êtres humains. Si mondialisation il y a, ce doit être celle des droits humains.

A cet égard, il a été constaté que certaines revendications dont les organisations et mouvements membres du Conseil sont porteurs - en particulier l'abolition des paradis fiscaux, la lutte contre la spéculation financière, l'annulation de la dette publique extérieure des pays du Sud, le rôle régulateur de l'Etat dans l'économie et le droit d'accès à prix raisonnables aux médicaments sont actuellement évoquées, voire partiellement mises en œuvre par ceux-là mêmes qui en étaient jusqu'à ces dernières semaines les ennemis jurés : les dirigeants des Etats-Unis ! Même s'il agit ainsi pour des raisons de circonstance et pour soutenir les grandes firmes américaines, le gouvernement " phare " du néolibéralisme mondial montre publiquement le caractère scandaleux des " recettes " qu'il entend imposer au reste de la planète, notamment par l'intermédiaire du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC. Il légitime ainsi involontairement certaines des propositions issues du premier FSM et encourage leur approfondissement lors du deuxième Forum social mondial convoqué à Porto Alegre du 31 janvier au 5 février 2002.

Les membres du Conseil international du FSM, réunis à Dakar du 30 octobre au 1er novembre 2001, renouvellent leur appel à toutes les forces du mouvement social, à tous les syndicats, aux élus des différentes nations, ainsi qu'aux représentants des grands courants philosophiques et spirituels, à faire de Porto Alegre un moment de convergence des propositions alternatives au néolibéralisme, en même temps qu'un tremplin des luttes et un motif d'espoir pour l'ensemble des peuples.

II- Principales décisions de la réunion du Conseil international

1- Le Conseil international du FSM confirme la réalisation du FSM 2003 dans une ville qui sera décidée prochainement. Cependant, cette décision doit être prise par le Comité brésilien avant la tenue du FSM 2002.

2- Pour le choix de la ville qui recevra le prochain FSM, il devra être pris en compte certains critères d'ordre politique, de capacités en infrastructures, de d'existence de tissu associatif, de respect de l'autonomie du FSM, ...

3- Afin de préparer des décisions qui devront être prises avant le prochain FSM de 2002, un groupe de travail ad hoc a été mis en place. Ce groupe dont le mandat se termine lors de la prochaine réunion du Conseil le 28 janvier 2001 devra :

- Définir et proposer les critères qui vont déterminer le choix de la ville où se tiendra le FSM 2003,
- Faire des propositions sur la périodicité du FSM et sa décentralisation.
- Dans l'immédiat et avant la fin de décembre, étudier la possibilité d'organiser le FSM 2003 en Inde ou dans d'autre villes du Sud. Un sous groupe devra, le cas échéant, visiter l'Inde dans les prochaines semaines.
- Proposer des scénarios et des recommandations concernant l'institutionnalisation du Conseil international

Ce groupe de travail sera composé de :
- 3 personnes d'Afrique
- 3 personnes d'Amérique Latine
- 1 personnes d'Asie
- 2 d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada)
- 3 personnes d'Europe
- 3 du Comité brésilien

4- Le comité international du FSM a discuté le programme du FSM 2002. Ce programme comportera la réalisation de conférences simultanées sur les 4 grands thèmes déjà définis. Ces conférences seront divisées en plusieurs sous-thèmes (voir la proposition présentée par le comité brésilien).

Certain participants ont demandé qu'un effort de cohérence soit entrepris pour rationaliser le choix des conférences et des séminaires.



Concernant les séminaires, les propositions pour la réalisation de séminaires thématiques devront arriver au secrétariat au plus tard à la mi-novembre.

Ces délais devront être considérées avec souplesse pour permettre une bonne intégration des propositions africaines.

5- Le Comité International salue l'initiative de tenir un Forum Social Africain à Bamako, en janvier 2002. Des organisations du mouvement social africain se sont rencontrées pendant deux jour à Dakar pour préparer ce Forum.

La tenue du Forum de Bamako constituera un événement important pour consolider le mouvement social africain et pour renforcer sa présence dans le FSM.

6- Plusieurs initiatives devant être réalisée lors du FSM 2002 ont été présentées par des membres du Comité International (voir en annexe):

-Plan d'action international pour le développement et l'éradication de la faim et de la misère dans le monde,
- Conférence pour la construction de la paix
-Séminaire pour témoigner de la situation des femmes victimes de la guerre
-Le tribunal pour l'annulation de la dette et pour les réparations
-Les chemins de la paix : construction d'un chemin de pierres gravées à Porto Alegre
-Lancement d'un caucus sur la dignité et les droits humains
-Lancement d'un caucus africain à Porto Alegre

7- Le Comité International a discuté de plusieurs autres questions relatives à l'organisation du FSM 2002 :

7-1 Financement : après avoir pris acte de la situation financière fragile, un appel a été lancée aux membres du Comité International pour apporter leur contributions et se mobiliser pour obtenir les ressources nécessaires.

7-2 Communication et visibilité : Le Comité International a dégagé une stratégie de communication à plusieurs niveaux :

-Vis à vis des organisations financières internationales et des tenants du néo libéralismes, les membres du Comité estiment nécessaire d'entreprendre des actions offensives pour délégitimer ces acteurs. Les membres devront agir en leur noms propres pour créer des espaces de communication.

-Vis à vis de l'opinion publique mondiale, et en particulier du mouvement social, il s'agira de rendre crédible qu'un monde de la paix et des alternatives au néolibéralismes sont possibles.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur http://attac.org/rdv pour en obtenir les détails. Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.

Vendredi 16 : FRANCE: BESANCON – LILLE – PARIS 9 10 – NEUVILLE LES DIEPPE – LAVAL

Samedi 17 : ENGLAND : LONDON / FRANCE: PARIS 11 – PARIS CENTRE – PARIS 15 / ITALIA : PONZIANA – TERAMO – BOLOGNA / SUISSE SCHWEIZ : FRIBOURG / SVERIGE : GOTEBORG – SODERTOM

Dimanche 18 : FRANCE: PARIS 11 – ILE DE France / SUISSE SCHWEIZ : FRIBOURG

Lundi 19 : BELGIQUE: NAMUR / FRANCE: CHATEAUBRIANT – LA ROCHELLE – THONON - CHATELLERAULT

Mardi 20: FRANCE: PARIS 11 – ST NAZAIRE – METZ – CHAMPCEVINAL – JUSSIEU – ROUEN / ITALIA : ROMA / NORGE : BERGEN – HAMAR / SUISSE SCHWEIZ : LAUSANNE / SVERIGE : UPPSALA – SUNDSVALL – OREBRO OREBROLAN